

**Au Grand Conseil Vaudois**

Interpellation : Après la Caisse de pension CPCL, les contribuables vaudois vont-ils financer une partie du congé paternité des employés de la Ville de Lausanne ?

Développement :

Quelques semaines après avoir injecté une partie des subventions de l'Etat de Vaud dans le renflouage très partiel de sa Caisse de pension, la ville de Lausanne va porter le congé paternité de 6 à 21 jours. Dans la proposition de la Municipalité, cinq jours devront être pris dans le premier mois qui suit la naissance alors que le solde sera à disposition de l'employé dans les douze mois qui suivent cette naissance.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Combien de postes de travail de la Ville de Lausanne, y compris dans toutes associations ou sociétés dépendant de la ville, sont-ils tributaires d'un subventionnement complet ou partiel de l'Etat de Vaud ?
2. Si la ville de Lausanne introduit un congé paternité de 21 jours, quelle sera la part des charges d'une telle décision qui sera supportée par les contribuables vaudois au travers de subventions versées à la ville ?
3. Comment l'Etat de Vaud explique-t-il aux vaudois la notion d'équité entre les employés de la ville au bénéfice d'un congé paternité de 21 jours et les employés du canton bénéficiant d'un congé de 6 jours, dans l'engagement de l'argent de l'ensemble des contribuables vaudois ?
4. Si l'Etat et l'ensemble des citoyens sont impliqués dans le financement du congé paternité lausannois et considérant qu'il n'y a pas de raisons de traiter différemment les habitants de la ville travaillant dans d'autres corps de métiers et ceux habitant dans d'autres régions du canton, peut-on imaginer que Lausanne impose cette décision au canton ?

Rolle, le 15 septembre 2009

Claude-Eric Dufour,
Député

Souhaite développer